

4
14

AIRE SAINT-LOUIS-DU-MILE END UNITÉ SAINT-LOUIS CENTRE



CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT

Cette unité de paysage constituait le centre du village de Saint-Louis, créé en 1846 puis annexé à la ville de Montréal en 1909. À l'origine, le village regroupait principalement les ouvriers des tanneries et des carrières situées à proximité. Une mission y a été fondée en 1848 par M^{gr} Bourget, et l'église Saint-Enfant-Jésus-du-Mile End a été construite dans les années 1850. Bien que nous n'ayons pas de date précise, nous savons que le lotissement de ce secteur s'est réalisé dans les années 1880.

CARACTÉRISATION

UNITÉ DE PAYSAGE



L'ensemble du territoire faisait partie de la propriété de Pierre Beaubien, laquelle s'étendait de l'avenue du Mont-Royal jusqu'à la rue Jean-Talon et du boulevard Saint-Laurent jusqu'à l'avenue Henri-Julien. Ce lotissement peut être observé sur les cartes anciennes datant de 1890, mais il faut attendre 1907 pour y voir des bâtiments autres que ceux appartenant au complexe institutionnel. Cette longue période de développement explique la grande variété architecturale. De plus, quelques bâtiments modernes, parfois de grande hauteur, sont venus s'y ajouter depuis les années 1960.

TISSU URBAIN

Les îlots

Cette unité de paysage est composée d'îlots orientés dans l'axe nord-sud et dont le nombre de faces bâties varie de 2 à 4. Certains îlots possèdent une ruelle, mais il s'agit d'un élément non typique. L'orientation de la façade des bâtiments situés aux intersections est variable. Il est à noter que l'îlot de l'ensemble institutionnel Saint-Enfant-Jésus-du-Mile End constitue un élément atypique de ce tissu urbain.

Le parcellaire

La composition irrégulière du tissu urbain découle de la grande variété dans les dimensions des parcelles de base, qui vont de 6 à 8 mètres en largeur et de 21 à 28 mètres en profondeur. On retrouve de nombreuses parcelles composées de deux ou trois parcelles de base fusionnées en vue d'insérer de nouveaux types architecturaux.

IMPLANTATION

Le mode d'implantation du bâti

MARGE DE REcul AVANT : 0 à 4,5 mètres.

ALIGNEMENT DES FAÇADES : d'un même côté d'îlot, façades habituellement alignées malgré la variation des marges de recul avant.

MARGES LATÉRALES : aucune, bâtiments contigus.

ANNEXES : peu de bâtiments annexes en fond de cour.

Les aménagements extérieurs

Lorsque présentes, les cours avant sont aménagées en surface gazonnée avec une allée d'accès au bâtiment. On retrouve également des plantes diverses et des arbustes, et parfois des clôtures basses en bordure de l'espace public. Selon les rues, les plantations d'arbres se font sur l'espace public ou privé.

BÂTI

Le type architectural

DOMINANT : duplex avec ou sans marge de recul avant (types 2.1 et 2.2) et triplex avec escalier extérieur (type 3.2).

MINORITAIRE : immeuble d'appartements contemporain (type 5.4) et immeuble institutionnel (type 9).

La volumétrie

FORME DU PLAN : rectangulaire avec ou sans agrandissement à l'arrière (dominant), plan en « L » inversé d'un bâtiment à l'autre afin de maximiser l'ensoleillement des cours.

LARGEUR : similaire à celle de la parcelle.

HAUTEUR : 2 ou 3 étages, rez-de-chaussée surélevé d'un maximum de 4 contremarches par rapport au niveau du sol.

TOITURE : toit plat (dominant), fausse mansarde (rare).

BALCON ET SAILLIE : possibilité de balcons étroits sur tous les niveaux supérieurs et couvrant habituellement le porche d'entrée, escalier droit extérieur donnant accès aux logements des étages supérieurs pour les triplex, fenêtres en saillie en façade (rare).

UNITÉ DE PAYSAGE

4.14 SAINT-LOUIS CENTRE



Les matériaux de revêtement

CORPS : brique d'argile dans les tons de rouge ou brun (dominant), pierre à bossage principalement utilisée sur les bâtiments institutionnels et quelques duplex (rare).

TOITURE : ardoise ou métal pour les fausses mansardes.

ESCALIER ET BALCON : plancher de bois et garde-corps en bois ou en métal, balcons en porte-à-faux supportés par des consoles en bois ou par des colonnes en métal.

Le traitement des façades

SOCLE : peu traité, fondation apparente en pierre ou en béton.

CORPS : composition variant selon le type de bâtiment. Les duplex possèdent une composition asymétrique en deux travées, la première composée d'un alignement de portes et la deuxième d'un alignement de fenêtres. Les triplex présentent une composition en trois travées, plus complexe et généralement presque symétrique : la travée centrale est formée d'un alignement de portes et balcons et les travées latérales d'un alignement de fenêtres. Les portes d'accès aux logements des étages supérieurs sont parfois disposées dans l'un de ces alignements.

COURONNEMENT : varié, corniche moulurée, parapet à fronton et parfois simple solin.

Les ouvertures

FENÊTRES : à guillotine ou à battants avec ou sans imposte.

PROPORTION : 1 largeur = 1/2 hauteur.

PORTES : simples mais généralement jumelées, avec imposte de très petite taille.

ENCADREMENT DES OUVERTURES : linteaux composés d'un appareillage de briques en soldat

ou de pierre de taille et appuis en pierre pour les façades de brique d'argile, encadrement total de la fenêtre en pierre de taille pour les façades de pierre à bossage.

Le traitement des bâtiments de coin

IMPLANTATION : sans marge de recul latérale.

MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT : similaires à ceux de la façade principale.

COMPOSITION DE LA FAÇADE LATÉRALE : parfois un coin tronqué percé d'une porte d'entrée et avec un balcon à l'étage surmonté d'une tourelle pour les duplex seulement, composition du mur latéral asymétrique et nombre de travées variable, ouvertures généralement disposées en alignement horizontal et vertical, mais pas nécessairement celles du rez-de-chaussée lorsqu'il y a un espace commercial.

VALEURS PATRIMONIALES

Les reconnaissances d'arrondissement : les témoins architecturaux significatifs

L'arrondissement a identifié près de 160 bâtiments comme étant des témoins significatifs du développement et de l'architecture du Plateau-Mont-Royal.

Voici les témoins architecturaux significatifs recensés dans cette unité de paysage :

165-167, avenue Laurier Est

Maison du village de Saint-Louis-du-Mile End

179-183, avenue Laurier Est

Maison du village de Saint-Louis-du-Mile End

5039, rue Saint-Dominique

Église Saint-Enfant-Jésus-du-Mile End
(Lieu de culte d'intérêt)

5300, rue Saint-Dominique

Bain Saint-Michel

59-95, boulevard Saint-Joseph Est

Ancien couvent de la Providence du
Saint-Enfant-Jésus

**Pour préserver
le cachet du Plateau,
contactez :**

**Direction du
développement
du territoire et des
travaux publics**

201, avenue Laurier Est
5^e étage
Téléphone : 311
ville.montreal.qc.ca/plateau

UNITÉ DE PAYSAGE

4.14 SAINT-LOUIS CENTRE



Principaux éléments à retenir

Cette unité de paysage ne possède pas les caractéristiques typiques de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Plusieurs îlots n'ont pas de ruelle et les bâtiments sont régulièrement implantés sans marge de recul avant. Il en résulte un paysage bâti hétérogène. La plupart des bâtiments sont cependant des duplex ou des triplex avec escalier extérieur. En général, les triplex sont construits en série de quelques unités, ce qui crée des segments de rue très homogènes malgré la grande variété dans cette unité de paysage. On peut aussi observer de nombreux bâtiments récents aux compositions et aux implantations variées. Il faut remarquer la présence d'un important complexe institutionnel dominé par l'église Saint-Enfant-Jésus-du-Mile End et l'ancien couvent de la Providence du Saint-Enfant-Jésus. De plus, la conversion des rez-de-chaussée des bâtiments situés sur l'avenue Laurier en locaux commerciaux a transformé de façon importante le paysage bâti.